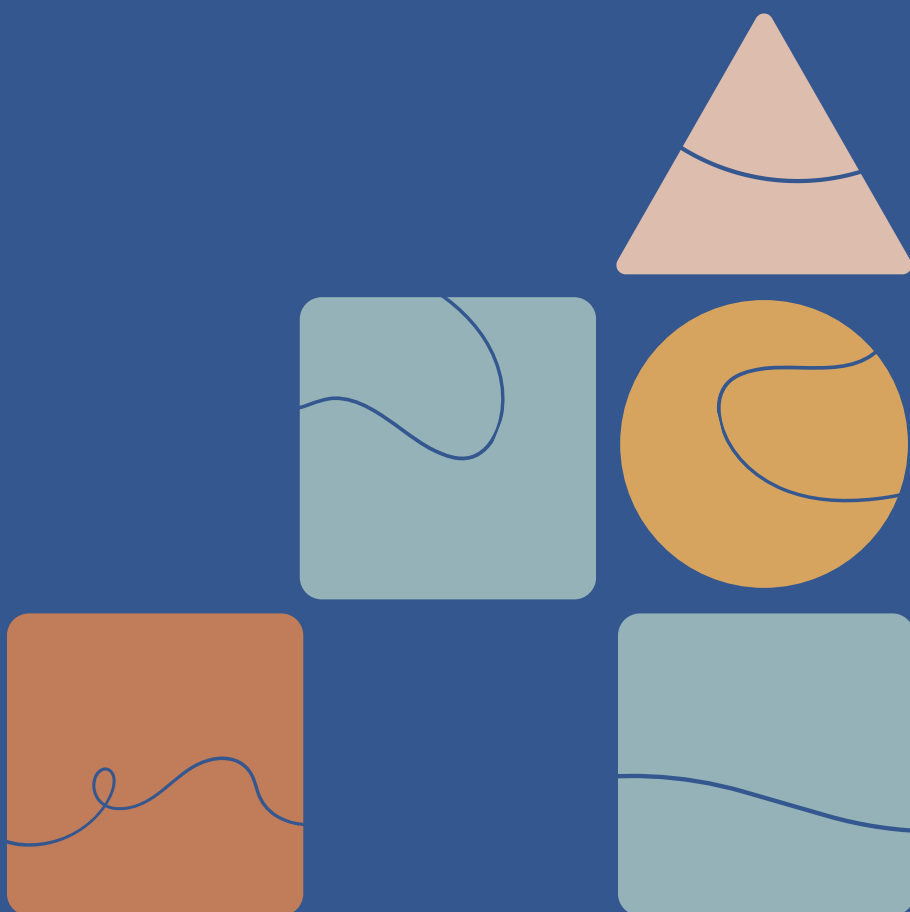


PROJET D'ÉTABLISSEMENT

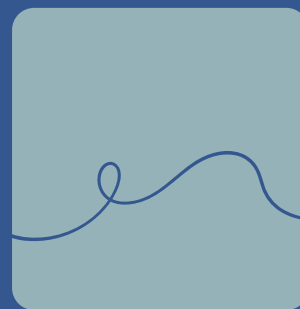
Janvier 2026

Guide pour rédiger un projet
d'établissement (ESSMS)



Joanna Bartellemy





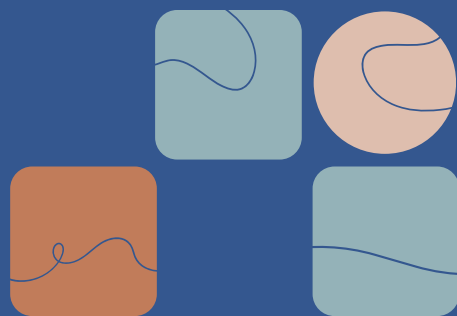
Pour un projet conforme et porté par celles et ceux qui le font vivre

Depuis plusieurs années, j'accompagne des établissements sociaux et médico-sociaux dans **l'écriture et la réécriture de leur projet d'établissement**, en privilégiant des **démarches participatives** associant directions, conseil d'administration, équipes bénévoles/salariées et personnes accompagnées. Ces expériences m'ont permises d'identifier les **obligations réglementaires** essentielles, mais aussi **les bonnes pratiques** et les points de **vigilance** à ne pas négliger.

Le projet d'établissement est un **document encadré par la réglementation** (code de l'action sociale et des familles, loi 2002-2, décret du 29 février 2024, décret du 29 décembre 2025). Il constitue aussi une **opportunité collective** : celle de prendre le temps de **se poser**, de mettre en discussion les difficultés du quotidien, de valoriser les ressources existantes et d'affirmer une identité commune.

Lorsqu'il est **co-construit**, il devient un outil vivant, **utile** aux équipes comme aux personnes accompagnées, et un véritable **support pour se projeter** et définir des priorités partagées pour les années à venir.

Vous trouverez dans ce document cadre réglementaire, conseils, astuces pour vos projets d'établissements.



SOMMAIRE

1.Le cadre réglementaire	4
2. Une identité lisible et incarnée	6
3. Participation au projet	7
4.Une organisation lisible	8
5.Prévention de la maltraitance	9
6.Une démarche qualité intégrée	10
7.Des perspectives concrètes : les fiches actions	11
8.Un accompagnement complet	12
9.Ressources du document	13
10.Présentation d'Isalya	14

1. Le cadre réglementaire (1/2)

1

La loi du 2.01.2002 affirme le sens du projet d'établissement

La loi 2002-2 pose les fondations du projet d'établissement et affirme :

- la place centrale de la personne accompagnée et le respect de ses droits ;
- la nécessité pour chaque ESSMS de disposer d'un projet qui donne du sens à l'action, explicite les valeurs, les missions et les modalités d'accompagnement ;
- l'importance de la participation des personnes accompagnées à la vie de l'établissement.

2

Le CASF rend obligatoire et précise les modalités

Le CASF rend le projet d'établissement **obligatoire** pour chaque ESSMS et précise :

- qu'il doit formaliser les **objectifs, les missions et l'organisation** de la structure ;
- qu'il est élaboré avec la **participation** des professionnels et des personnes accompagnées, selon des modalités adaptées au public ;
- qu'il est **révisé** périodiquement, transmis aux autorités compétentes et rendu accessible dans des formats compréhensibles.

3

Le décret du 29 février 2024 pose le contenu minimal

Ce décret fixe un contenu minimal obligatoire, en particulier sur les points suivants :

Prévention et lutte contre la maltraitance	Repérage des risques, modalités de signalement et de traitement, information des personnes accompagnées
Coordination et coopération	Partenariats et articulations avec les acteurs du territoire
Organisation et fonctionnement	Projet de l'organisme gestionnaire, missions, publics accompagnés, formation et supervision
Qualité et évaluation	Objectifs d'évolution et d'amélioration continue
Participation	Implication des professionnels, participation des personnes accompagnées

1. Le cadre réglementaire (2/2)

4

Le décret du 29.12.25 : annexe au contrat de séjour/DIPC

Ce décret impose une annexe écrite au contrat de séjour ou au document individuel de prise en charge. Il formalise :

- l'accord ou le refus de la personne concernant les contrôles dans son espace privatif ;
- son consentement à l'utilisation de ses données personnelles issues des systèmes d'information.



Ce que regardent les évaluateurs

À retenir : les évaluateurs s'intéressent moins au document en tant que tel qu'à sa traduction concrète dans les pratiques professionnelles.



2. Une identité lisible et incarnée

Avant de se projeter, il est indispensable de savoir qui nous sommes, pour qui nous agissons et ce qui guide réellement nos choix au quotidien.

Cette étape permet de **nommer une identité partagée**, à partir du réel, et de poser des bases communes pour la suite du projet d'établissement.

EN COLLECTIF

IDENTITÉ

HISTOIRE, PUBLICS ACCUEILLIS ET
AGRÉMENTS

- **L'histoire et l'ancrage territorial** : D'où vient la structure ? Quels événements ont marqué son identité ? Quelle place occupe-t-elle aujourd'hui sur son territoire ?
- **Les publics accueillis** : Qui accompagne-t-on ? Quelles sont les évolutions observées des publics et des besoins ?
- **Les dispositifs, agréments et missions** : Ce que dit le cadre, ce que cela permet concrètement de faire

EN COLLECTIF

VALEURS

LES VALEURS QUAND TOUT VA
BIEN ET QUAND C'EST COMPLIQUÉ

Les valeurs prennent davantage de sens lorsqu'elles sont éprouvées dans les situations complexes du quotidien.

- **Des valeurs issues du terrain**, et non descendantes
- **Des valeurs reliées à des situations** concrètes vécues par les équipes
- **Des exemples explicites** : arbitrages, tensions, choix professionnels

ACCOMPAGNEMENT

MISSIONS DE L'ACCUEIL À LA SORTIE

À rendre compréhensible

- Parcours d'accueil → accompagnement → sortie
- Rôle des équipes
- Place de la personne accompagnée

Astuce : Schéma simple du parcours usager et version "facile à lire" pour les personnes accompagnées ou en facilitation graphique.

3. Participation au projet

La participation ne se limite pas au respect du cadre réglementaire : elle est un levier essentiel pour améliorer la qualité de l'accompagnement. Le projet d'établissement décrit les différentes modalités de participation individuelles et collectives. En plus de la participation "quotidienne", il est important d'impliquer les personnes à la rédaction de ce projet d'établissement.

1 Une consultation en amont du projet

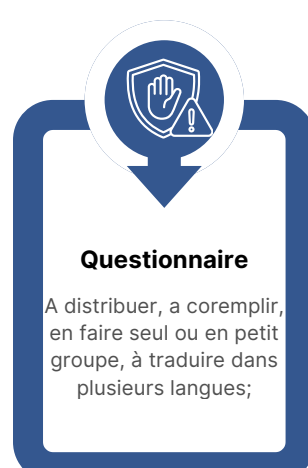
- Associer les personnes accompagnées dès les premières étapes
- Recueillir leur point de vue sur l'accueil, l'accompagnement, le cadre de vie, les règles, les relations avec les équipes

2 Une restitution accessible et compréhensible

- Partager ce qui a été exprimé
- Expliquer ce qui a été retenu, transformé ou non, et pourquoi
- Adapter les supports (oral, visuel, facile à lire)

3 Des traces visibles dans le projet final

- Des contributions intégrées dans le diagnostic ou les axes
- Des citations anonymisées
- Des actions directement issues de leurs propositions (la participation est réelle lorsqu'elle laisse une trace et produit des effets concrets).



4. Une organisation lisible

Une organisation lisible soutient les pratiques et facilite le travail collectif. Le projet d'établissement permet de rendre visibles les articulations, les responsabilités et les circuits de décision.

C'est l'occasion de clarifier collectivement : les rôles et fonctions de chaque professionnel, les partenariats en cours ou à développer et les circuits de décision.

EN COLLECTIF

RÔLES ET FONCTIONS

- Qui intervient auprès de qui ?
- Quelles responsabilités pour chaque fonction ?
- Quelles marges de manœuvre dans le quotidien ?

EN COLLECTIF

PARTENARIATS

- Comment les professionnels travaillent-ils ensemble ?
- Quels partenaires sont mobilisés, à quel moment et pour quels enjeux ?
- Comment s'organise la coordination et le partage d'informations ?

CIRCUITS DE DÉCISIONS

- Quelles décisions sont prises au niveau de l'équipe, de la direction, du collectif ?
- Comment les décisions sont-elles partagées et expliquées ?
- Que fait-on en cas d'urgence ou de situation complexe ?

5.Prévention de la maltraitance

Le projet d'établissement doit décrire de manière claire et opérationnelle les dispositifs mis en place pour prévenir, repérer, signaler et traiter les situations de maltraitance.

1 Le repérage des risques

- Identification des situations, pratiques ou contextes à risque
- Outils partagés pour repérer les signaux faibles

2 Les modalités de signalement

- Procédures internes et externes
- Canaux connus et accessibles à tous

3 Le traitement des situations

- Analyse des faits
- Décisions prises et mesures
- Accompagnement des personnes concernées

4 Le bilan annuel

- Suivi des situations survenues
- Analyse collective et axes d'amélioration



ASTUCES

- Une page dédiée dans le projet d'établissement : Synthétique, visible et facilement repérable
- Un lien explicite avec la posture professionnelle et le management : Espaces de parole sécurisés, Analyse des pratiques, supervision, Culture du questionnement et de la bientraitance.

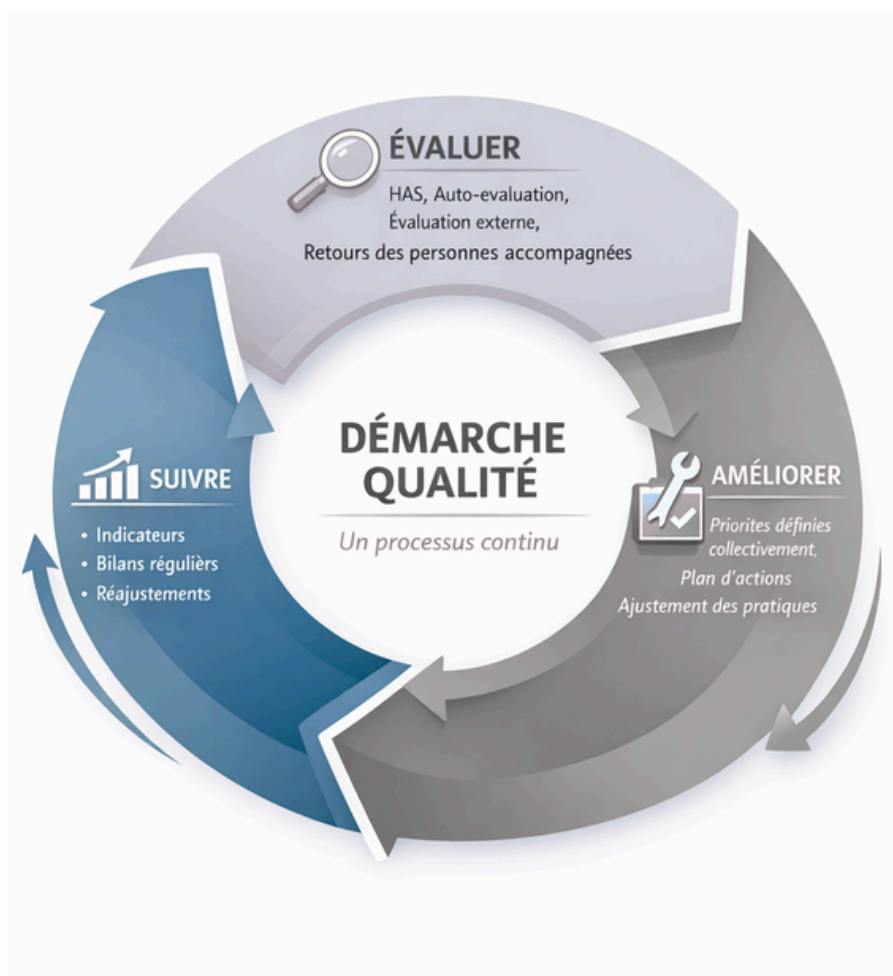
6. Une démarche qualité intégrée

La démarche qualité ne constitue pas un volet isolé du projet d'établissement.

Elle s'inscrit au contraire au cœur des pratiques, en lien direct avec l'accompagnement des personnes, l'organisation du travail et les choix stratégiques de l'établissement.

Le projet d'établissement permet de donner de la lisibilité et de la cohérence à cette démarche, en reliant :

- les exigences de la Haute Autorité de Santé,
- les temps d'auto-évaluation,
- l'évaluation externe,
- les actions d'amélioration continue.



Référentiel qualité HAS

7.Des perspectives concrètes : les fiches actions

Après avoir présenté l'identité de l'établissement, l'attendu est de pouvoir établir une projection d'objectifs et d'actions sur les 5 prochaines années. Ces projections peuvent se rédiger sous forme de fiches actions. Ci dessous un exemple de mise en forme de fiche action.

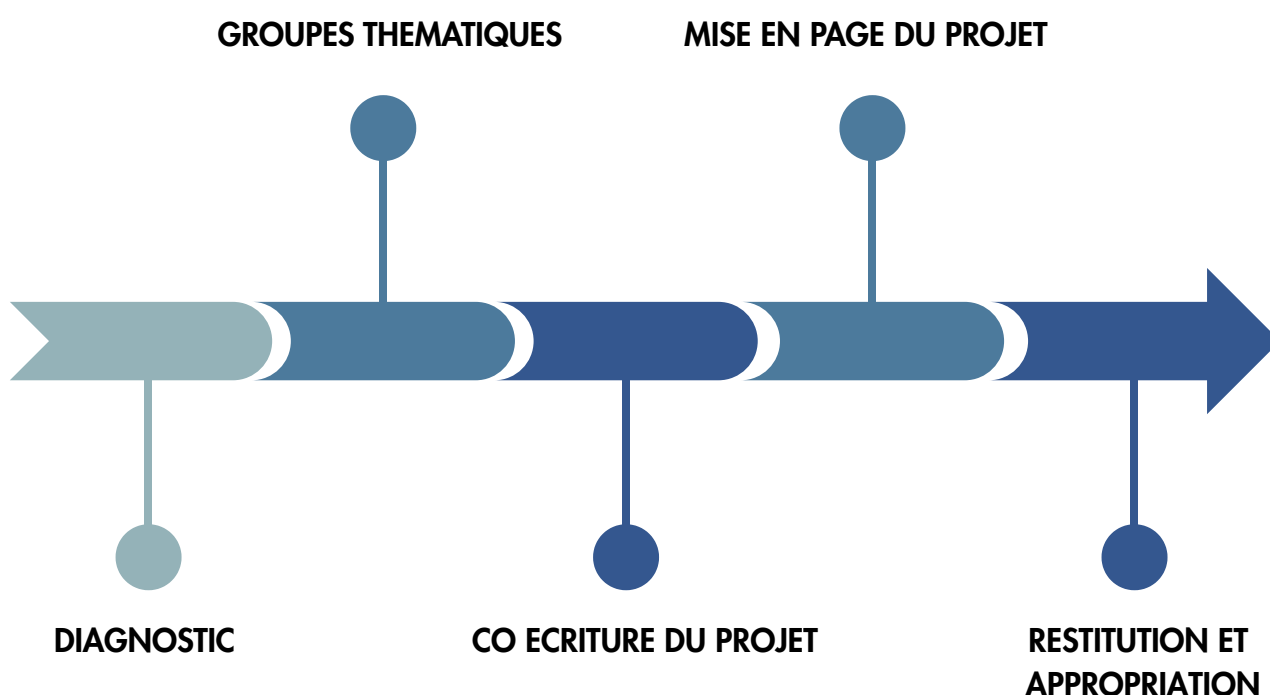
AXE N °					
THÉMATIQUE :					
FICHE ACTION N°					
Objectif général :					
CONSTATS DIAGNOSTIC	• Difficultés : • Ressources :				
OBJECTIFS					
ACTIONS ÉTAPES					
ACTEURS A MOBILISER					
INDICATEURS D'ÉVALUATION					
PLANNING	2026	2027	2028	2029	2030



**Exemple
de
fiche action**

8. Un accompagnement complet qui associe cadre et projet vivant

J'accompagne de A à Z la rédaction de projet d'établissement. Un accompagnement qui se fait pas à pas. Je propose à la fois la réalisation d'un diagnostic, l'animation de groupes de travail dynamiques avec les parties prenantes, la concertation des personnes accompagnées et la rédaction du projet ainsi que la mise en page.



EXEMPLE DE
PROJET D'ÉTABLISSEMENT
RÉALISÉ PAR ISALYA

9. Ressources du document

1

Textes législatifs et réglementaires

Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000215460>

Code de l'action sociale et des familles (CASF) : Article L.311-8 : projet d'établissement ou de service / Articles D.311-38-3 et suivants : contenu et modalités d'élaboration :
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006797745

Décret n° 2024-166 du 29 février 2024 :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049224083>

Décret n° 2025-1395 du 29 décembre 2025 :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053202446>

2

Référentiels et guides nationaux

Haute Autorité de Santé (HAS), Référentiel national d'évaluation de la qualité des ESSMS et Manuel d'évaluation et recommandations de bonnes pratiques professionnelles : <https://www.has-sante.fr/>

Guide ESSMS – Se préparer à l'évaluation, Fédération des Acteurs de la Solidarité : <https://www.federationsolidarite.org/>

DIHAL – Référentiel national des prestations AHI, Cadre de référence pour les dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion :
<https://www.gouvernement.fr/dihal>

Nicomak, Ressources sur la culture d'organisation, les valeurs et les démarches participatives : <https://www.nicomak.eu/>

10.Présentation d'Isalya



Joanna Bartellemy, Facilitatrice et Formatrice

Responsable d'Isalya



Transformer les réunions en **décisions concrètes, partagées et utiles** : c'est le fil conducteur de mes accompagnements.

J'interviens auprès des équipes du **secteur social et médico-social** pour créer des espaces de réflexion collective, sécurisés et structurants, au service des pratiques et des projets. J'accompagne les établissements à travers :

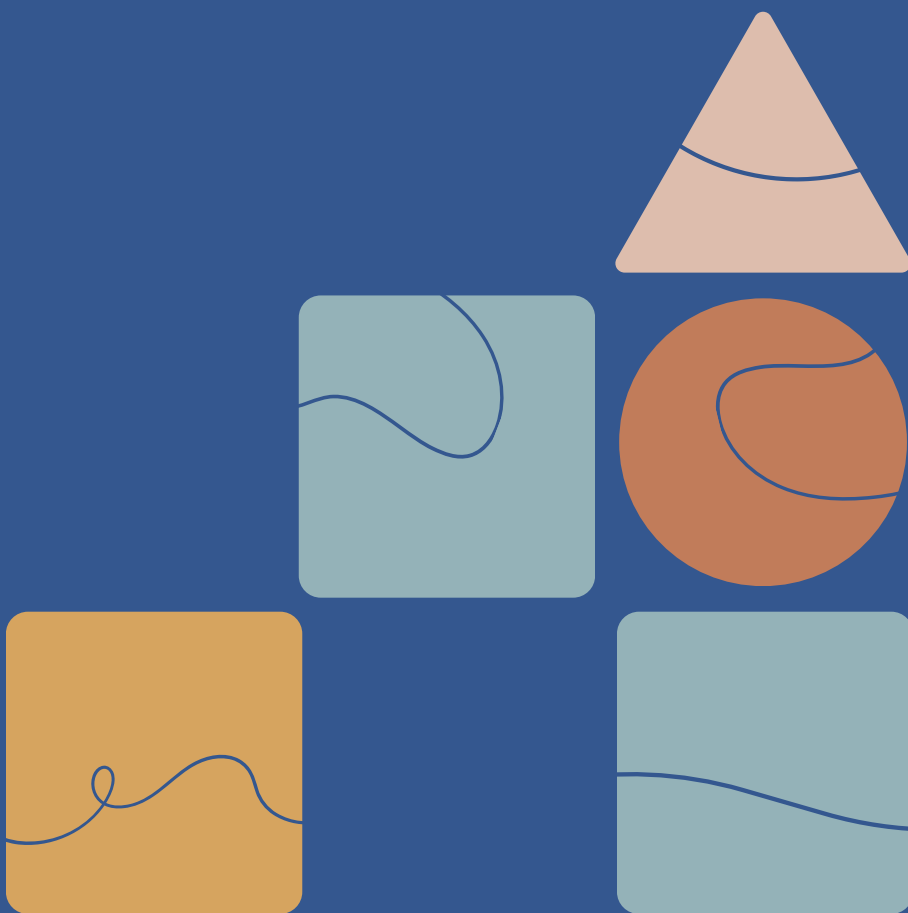
- **L'analyse des pratiques professionnelles,**
- **La formation** en gestion des conflits, animation de réunion en intelligence collective et participation,
- **La facilitation** de séminaires stratégiques,
- **L'écriture de projet** d'établissement



isalya.contact@gmail.com



06 34 47 17 53



Janvier 2026

